

Prévention des accidents en tir à l'arbalète



Sécurité générale

Les monitrices et moniteurs J+S

- garantissent, dans le cadre de leur activité, une surveillance adaptée au niveau de développement des participant-e-s;
- incitent les participant-e-s à manier les armes en toute sécurité;
- respectent les règles en vigueur pour le tir à l'arbalète ainsi que les prescriptions de sécurité des disciplines correspondantes (cf. chapitre sur la sécurité dans brochure *ad hoc*).

Sécurité personnelle

Les monitrices et moniteurs J+S

- s'assurent que les prescriptions vestimentaires sont respectées.

Mesures de prévention dans les activités sportives

Les monitrices et moniteurs J+S

- contrôlent les arbalètes avant chaque tir et s'assurent qu'elles sont en parfait état de fonctionnement;
- s'assurent que, pendant les manipulations, les arbalètes sont toujours pointées en direction de la cible (exception: «teleboy» dans le tir à l'arbalète);
- vérifient que l'arbalète est bandée juste avant le tir au moment où la cible sort;
- contrôlent, lors du tir encadré, que le doigt de déclenchement reste tendu tant que la flèche n'a pas été placée par la ou le responsable d'encadrement;
- effectuent avec les participant-e-s des exercices destinés à améliorer la stabilité du corps et la concentration;
- engagent suffisamment de monitrices et moniteurs auxiliaires compétents;
- interrompent les tirs dans tout le stand avant qu'une personne ne franchisse la ligne de tir;
- instaurent une discipline stricte et prévoient suffisamment de pauses.

Sport des enfants

Les monitrices et moniteurs J+S

- travaillent avec des règles et du matériel adaptés au niveau.

